

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 5 juin 2023 à 18 h 30, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles RCA02-27006 (RCA02-27006-8)

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 12^E JOUR DE JUIN 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc